



**MORVAN**  
sommets & grands lacs  
communauté de communes

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

ID : 058-200067890-20231130-008\_8\_2023-BF



## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°008-8-2023

**OBJET : Décision modificative budgétaire n°3 –  
Budget annexe Gestion des déchets**

Date de convocation : 17/11/23

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50

Présents : 36

- Titulaires : 34

- Suppléants : 2

Absents : 14

- Dont représentés : 11

Votants : 47

- Pour : 47

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

### Présents :

- Mesdames Christine PIN, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Martine DAOUST, Fabienne PETITRENAUD, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Laurence GUILLAUME, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Philippe DAUVERGNE, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Laurent LIBRERO, Georges FLECCQ, Sébastien DAVIOT, Abel MOURA ;

**Pouvoirs :** Marie-Christine GROSCHE à Christine PIN, Brigitte DUVERNOY à Eric GALLOIS, Jean-Sébastien HALLIEZ à Emmanuel RABEUX, Serge DUSSAULE à Brigitte GAUDRY, Yasemin DOGAN KUKUK à André BUTTIGHOFFER, Sandrine DURAND à Chantal-Marie MALUS, Jean-Max GLORIFET à Eric JUSSIÈRE, Marc BONNOT à Daniel MARTIN, Patrice JOLY à René BLANCHOT, Bernard DETILLEUX à Jean-Luc BLANDIN, Jean-Luc VIEREN à Philippe DAUVERGNE

**Secrétaire de séance :** Christine PIN

Vu le Code général des Collectivités territoriales notamment l'article L. 1612-11 ;

Vu la délibération n°021-4-2023 du conseil communautaire en date du 13 avril 2023 approuvant le budget annexe Gestion des déchets 2023 ;

Considérant que dans le cadre de l'opération « Lacs propres », l'installation des panneaux a été réalisée en interne et que ces travaux en régie peuvent être valorisés comptablement par des écritures entre sections ;

### LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Approuve la décision modificative n°3 du budget annexe Gestion des déchets comme suit :

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
<b>Section d'investissement</b>				
Chap 040 - Art 2158 - Autres installations		9 270,00 €		
Chap 021 - Virement de la section d'exploitation				9 270,00 €
<b>Total section d'investissement</b>	- €	9 270,00 €	- €	9 270,00 €
<b>Section de fonctionnement</b>				
Chap 042 - Art 722 - Immobilisations corporelles				9 270,00 €
Chap 023 - Virement à la section d'investissement		9 270,00 €		
<b>Total section de fonctionnement</b>	- €	9 270,00 €	- €	9 270,00 €

2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,  
  
René BLANCHOT

Le secrétaire,  
  
Christine PIN